

A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 28 mars 2024 à 10H00

Nombre de propriétaires	
En exercice	18
Présents	7
Représentés	0
Absents	11

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 11 mars 2024 s'est réunie à la mairie de Labouquerie sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_AP_01**Objet : Election du Syndicat**

Monsieur le Président rappelle que chaque année, les mandats d'un tiers des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

Mr COSER Pierre jean, Mr DEJOS Jean Luc, Mr MAGNOL Laurent

Après avoir recueilli les candidatures et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
 - Mr COSER Pierre jean
 - Mr DEJOS Jean Luc
 - Mr MAGNOL Laurent

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 28 mars 2024 à 10H00

Nombre de propriétaires	
En exercice	18
Présents	7
Représentés	0
Absents	11

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 11 mars 2024 s'est réunie à la mairie de Labouquerie sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_AP_02

Objet : Rapport d'activité

Le Président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA 24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée des propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 7 - Voix contre : 0), décide :

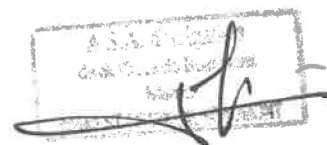
- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 28 mars 2024 à 10H00

Nombre de propriétaires	
En exercice	18
Présents	7
Représentés	0
Absents	11

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 11 mars 2024 s'est réunie à la mairie de Labouquerie sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_AP_03

Objet : Indemnité membres du Syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 550 € - Mr MARESCASSIER Thierry
- Responsable de station : 950 € - Mr COSER Pierre-Jean

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 7 - voix contre : 0), décide :

- DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



024-292400579-20240328-2024_AP_04-DE
Reçu le 10/04/2024

A.S.A de ~~SAINTE CROIX DE BEAUMONT~~
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 28 mars 2024 à 10H00

Nombre de propriétaires	
En exercice	18
Présents	7
Représentés	0
Absents	11

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 11 mars 2024 s'est réunie à la mairie de Labouquerie sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_AP_04

Objet : Information tarifs

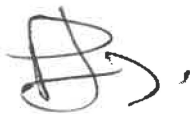
Le Président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants pour l'année 2024 :

- Charges fixes : 150 € HT/ Module, appel en avril
- Charges variables : 0,16 € HT / m³, appel en novembre

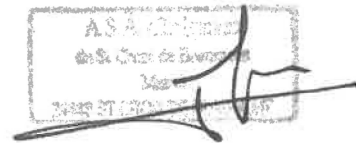
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 28 mars 2024 à 10H00

Nombre de propriétaires	
En exercice	18
Présents	7
Représentés	0
Absents	11

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 11 mars 2024 s'est réunie à la mairie de Labouquerie sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_AP_05

Objet : Réflexion sur la création d'une retenue d'eau

Le Président informe les adhérents qu'une esquisse de projet a été réalisée par l'ADHA 24 dans l'objectif de réaliser une retenue d'eau complémentaire.

Cette esquisse de projet simule différentes hypothèses de création de retenue allant de 60 000 m3 à 120 000 m3.

Concernant l'aspect réglementaire, ce type de projet nécessite la réalisation d'un dossier loi sur l'eau avec enquête publique (Soit un délai minimum de deux ans).

D'autre part, la présence d'une zone humide sur le site va imposer une négociation préalable avec les services préfectoraux pour obtenir une dérogation vis-à-vis de l'arrêté plan d'eau de 2021.

Concernant le financement, la Région Nouvelle Aquitaine et l'Europe prévoient de financer ce type de projet à hauteur de 80 % pour l'étude et 60 % pour les travaux.

Les conditions d'éligibilités ne sont pas toutes connues à ce jour.

L'assemblée des propriétaires après avoir entendu l'exposé, valide l'idée d'avancer sur ce projet et décide :

- De déposer une demande d'aide sur l'étude de cette retenue d'eau si les conditions d'éligibilités le permettent.
- De solliciter, avec l'appui de l'association des irrigants et de la chambre d'agriculture, la visite du préfet sur le site afin de soumettre la demande de dérogation vis-à-vis de l'arrêté plan d'eau.
- De sécuriser l'accès au foncier via une promesse d'achat avec le propriétaire des parcelles.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
BARJOU GILLES			
- BARJOU GILLES	13,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	13,00	0,00	
BESSE PATRICK			
- BESSE PATRICK	4,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	4,00	0,00	
BOUCHER GUY			
- BOUCHER GUY	4,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	4,00	0,00	
BOURGEIX JEAN-LOUIS			
- BOURGEIX JEAN-LOUIS	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
EARL DES MOUNARDS			
- EARL DES MOUNARDS	6,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	6,00	0,00	
EARL DU PARC			
- DEJOS JEAN LUC	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
EARL MORTEMOUSQUE			
- MORTEMOUSQUE NICOLAS	22,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	22,00	0,00	
EARL SOULAGE			
- EARL SOULAGE	6,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	6,00	0,00	
EI COSER PIERRE-JEAN			
- COSER MARIE-France	7,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	7,00	0,00	
EI BERNET BENOIT			
- DEJOS JEAN LUC	2,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	2,00	0,00	
EI HEYRAUD LAURENT			
- HEYRAUD LAURENT	6,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	6,00	0,00	
GAEC DES 4 VENTS			
- GAEC DES 4 VENTS	10,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	10,00	0,00	
GAEC LES VERGERS DU PETIT BRASSAC			

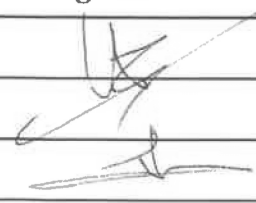


MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =

AR Prefecture

024-292400579-20240328-2024 AP_05-DE
Reçu le 10/04/2024

Usager

- Propriétaire

	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
- CLAVEL JOEL	4,00	0,00	
- COSTE ANDRE	5,00	0,00	
- MARESCASSIER THIERRY	12,00	0,00	
Total de l'usager =	21,00	0,00	
MAGNOL LAURENT			
- MAGNOL LAURENT	10,00	0,00	
Total de l'usager =	10,00	0,00	
MARGOTTIN MICHEL			
- MARGOTTIN MICHEL	0,00	0,00	
Total de l'usager =	0,00	0,00	
MARGOTTIN CHRISTOPHE			
- MARGOTTIN MICHEL	7,00	0,00	
Total de l'usager =	7,00	0,00	
MERCIER MONIQUE			
- MERCIER JEAN MARC	3,00	0,00	
Total de l'usager =	3,00	0,00	
Total sur la Structure =	123,00	0,00	

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =